



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des affaires culturelles**  
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Hérault

Affaire suivie par : Cathy EMMA  
Courriel : udap.herault@culture.gouv.fr

Montpellier, le 10 octobre 2025

Objet : Lezignan-la-Cèbe – PLU – Procédure de modification n°2 – Avis UDAP  
Copie à : DDTM

Monsieur le Maire,

J'accuse réception de votre demande d'avis concernant votre projet de modification n°2, prescrit par arrêté du 27 mai 2024, du PLU approuvé.

Cette modification n°2 concerne :

- L'ouverture à l'urbanisation la zone 2AU, devenant la zone AU3 ;
- Le complément du règlement écrit par la création de règles dédiées aux zones AU2 et AU3 ;
- La modification de l'OAP Secteur Pinède.

Je vous informe que je n'émetts aucune observation particulière concernant cette modification.

Je vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

L'architecte des bâtiments de France,

Cathy Emma

M. Remi BOUYALA  
Maire de Lézignan-la-Cèbe  
Rue de la mairie  
34 120 LEZIGNAN-LA-CEBE

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Hérault  
DRAC Occitanie  
5,rue de la Salle l'Evêque-CS 49020-34967 Montpellier cedex 02  
Tél. : 04 67 02 32 00